

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales



Le 3 juin 2025

TABLE DES MATIÈRES

ÉDUCATION

M. Savoie

L'hon. C. Johnson

M. Lee

L'hon. C. Johnson

M. Lee

L'hon. C. Johnson

M. Lee

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. C. Johnson

SOINS DE SANTÉ

M^{me} Scott-Wallace

L'hon. M. Dornan

M^{me} Scott-Wallace

L'hon. M. Dornan

M^{me} Scott-Wallace

L'hon. M. Dornan

PREMIÈRES NATIONS

M. Coon

L'hon. K. Chiasson

M. Coon

L'hon. M. D'Amours

ÉCOLES

M. Oliver

L'hon. C. Johnson

SOINS DE SANTÉ

M. Savoie

L'hon. M. Dornan

M. Savoie

L'hon. M. Dornan

[Original]

ÉDUCATION

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Je vous suis reconnaissant.

[Traduction]

Je vais commencer aujourd'hui par un suivi auprès de la ministre de l'Éducation. Les districts avaient jusqu'à vendredi pour présenter de nouveau leur budget et pour mener des négociations avec le gouvernement relativement au financement qu'ils aimeraient avoir. Rappelons que les budgets aident à déterminer le nombre de personnes que les districts pourront engager pour travailler dans leurs bâtiments. J'aimerais demander ceci à la ministre : des districts ont-ils présenté de nouveau leur budget avant la date limite de vendredi? Merci, Madame la présidente.

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Madame la présidente, je suis très contente de partager la bonne nouvelle. En raison du processus de collaboration que nous avons adopté, six des sept districts ont présenté leur plan.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Eh bien, il s'agit d'une très bonne nouvelle, Madame la présidente. Nous commençons par une question directe et une réponse directe. Les gens du secteur de l'éducation qui ont été touchés par les décisions du gouvernement actuel en sont fort reconnaissants, sans aucun doute. Il s'agit d'une très bonne nouvelle.

Six des sept districts ont donc présenté leur budget de nouveau. Dans quel délai le gouvernement leur dira-t-il si leur budget a été approuvé ou non? Des conditions seront-elles imposées? Les districts pourront-ils réengager les personnes nécessaires, ou le gouvernement leur dira-t-il où ils sont censés affecter leurs ressources? Merci, Madame la présidente.

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Merci, Madame la présidente. Tous les plans ont été approuvés. Nous les examinons en ce moment. Nous mettons au point une orientation précise quant à la façon dont nous procéderons. La directive que nous avons donnée — et avons toujours donnée —, en tant que gouvernement, c'est que nous voulons rediriger les ressources là où se trouvent les élèves. Cela signifie dans les salles de classe, dans les écoles. Nous continuons à donner des directives en ce sens à mesure que nous avançons et poursuivons le travail sur les plans particuliers avec les districts.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : D'accord, Madame la présidente, j'ai déjà tenu les propos qui suivent un certain nombre de fois. Je pense que lorsque le gouvernement fera quelque chose de bon pour la province, nous serons en accord. Je ne pense pas que notre philosophie soit très différente de celle du gouvernement. Nous convenons qu'il est toujours préférable d'avoir, dans les salles de classe, du personnel enseignant compétent qui accomplit le travail nécessaire avec les élèves.

Toutefois, l'important, ce n'est pas l'objectif. L'important, c'est la façon de l'atteindre. Ce qui importe, c'est la façon dont les parlementaires du côté du gouvernement en sont arrivés ici. Ils ont lancé le processus, et le chiffre a été avancé. Ils veulent qu'environ 150 membres du personnel enseignant retournent dans les salles de classe. À de nombreuses reprises, j'ai demandé : Combien de personnes? Combien de temps? Quel est l'échéancier? Je n'obtiens jamais de réponse.

Je vais demander de façon très directe à la ministre : La ministre expliquerait-elle combien de membres du personnel enseignant, dans les secteurs anglophone et francophone du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, sont actuellement en prêt de service? Merci, Madame la présidente.

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Merci, Madame la présidente, et merci au député d'en face pour son appui à notre vision consistant à garder les ressources exactement là où elles sont censées être, soit dans la salle de classe et dans l'école, auprès des élèves, pour que les meilleurs membres du personnel enseignant leur enseignent à lire et à écrire. Ce qui est merveilleux, c'est que lorsque d'excellents liens se tissent entre un membre du personnel enseignant et un élève, ce dernier veut être à l'école ; ainsi, nous pourrions donc nous attaquer à l'absentéisme chronique.

En ce qui a trait aux détails quant au nombre de membres du personnel enseignant que nous redirigeons vers les salles de classe, je devrai me pencher sur la question et obtenir une réponse pour le député d'en face.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Je pense que la ministre de l'Éducation a un peu escamoté la question dans l'examen, Madame la présidente. La question était la suivante : Combien de membres du personnel enseignant sont en prêt de service dans le secteur anglophone et dans le secteur francophone? La réponse est que 45 membres du personnel enseignant du secteur anglophone, et 23 du secteur francophone, sont en prêt de service au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. Il s'agit de 68 membres du personnel enseignant qui sont en prêt de service, hors des salles de classe, et au ministère.

Les parlementaires du côté du gouvernement ont dit vouloir ramener les ressources plus près des salles de classe. Encore une fois, du point de vue philosophique, nous sommes en

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

accord. C'est la façon d'y arriver qui nous pose problème. Le gouvernement s'en est pris aux districts, il a fait des compressions budgétaires de 43 millions de dollars, et il dit maintenant : Eh bien, vous devez maintenant refaire le tout. Les districts se démènent.

En tout, 68 membres du personnel enseignant pourraient être redirigés vers le système. La ministre n'a-t-elle jamais envisagé d'annuler les prêts de service des membres du personnel enseignant et de laisser les districts en paix? Merci, Madame la présidente.

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Merci, Madame la présidente. Oui, nous avons demandé aux districts de faire une partie du travail et, au sein du ministère, nous faisons également une partie du travail. Oui, cela signifie notamment de veiller à ce que les membres du personnel enseignant les mieux qualifiés soient redirigés vers les salles de classe, dans les écoles. Bien évidemment, nous travaillerons également en ce sens au ministère.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci, Madame la présidente. De combien de personnes s'agit-il?

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Madame la présidente, nous travaillons en ce moment à l'adoption d'un processus de collaboration. Nous n'avons pas encore fixé de chiffre. Je serai contente de faire part de ce chiffre dès que nous l'aurons fixé.

À l'heure actuelle, nous sommes en pourparlers avec les districts. Ils viennent tout juste de déposer leurs plans. Ils nous diront combien de membres de leur personnel enseignant peuvent retourner dans les salles de classe au sein des écoles. En fonction de ce nombre, nous serons en mesure de déterminer le nombre de personnes dont nous avons besoin au ministère. Voyez-vous, il s'agit d'un processus de collaboration, et nous attendons de connaître leurs plans précis pour pouvoir proposer, nous aussi, notre plan précis. Ensemble, nous disposerons d'un plan complet et cohérent.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Ah, Madame la présidente. Le processus ne fait que tourner en rond. Les parlementaires du côté du gouvernement disent : Nous allons collaborer ; nous prendrons toutes les mesures que voici. Ils n'ont jamais, dans aucune de leurs communications, mentionné le rôle du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance dans le retour des membres du personnel enseignant en prêt de service. Je pense qu'il s'agit là d'un concept tout nouveau pour la ministre. Le gouvernement a avancé le chiffre d'environ 150 personnes, et 68, c'est près de la moitié. Ils pourraient avoir près de la moitié du nombre de membres du personnel enseignant qu'ils veulent rediriger vers les salles de classe en annulant les prêts de service et en renvoyant le personnel dans les salles de classe. Ont-ils envisagé de procéder ainsi? La ministre décrirait-elle le travail effectué par les membres du personnel

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

enseignant en prêt de service et dirait-elle pourquoi ils ne pourraient pas être redirigés immédiatement vers les salles de classe? Merci, Madame la présidente.

[Original]

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Merci, Madame la présidente. Oui, nous avons considéré qui sont les enseignants et enseignantes qui travaillent actuellement au ministère ; il s'agit d'un aspect du plan. Depuis le début du processus, nous étudions les demandes de réaffectation présentées à l'échelle du district et également à l'échelle du ministère. Il s'agit d'un élément qui faisait partie de notre plan initial. En ce moment, nous travaillons à déterminer qui doit continuer à travailler au ministère, qui doit continuer à travailler au district et qui nous voulons rediriger vers les écoles et vers les salles de classe. Nous faisons actuellement le travail. Oui, nous le ferons, et il est en cours.

Le processus de collaboration prend du temps. Il comprend un échange ou un aller-retour qui demande un peu plus de temps que la présentation de solutions et leur imposition. Je comprends pourquoi l'opposition est un peu impatiente parce qu'elle est habituée à imposer...

[Traduction]

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Oh, mon doux, Madame la présidente. Imposer? Mon doux, les Libéraux ont ordonné aux districts de faire des compressions de 43 millions de dollars et ont ensuite tenté d'échapper à leurs responsabilités à cet égard. Ils disent maintenant : Eh bien, nous sommes maintenant disposés à collaborer.

Je n'ai absolument aucune confiance dans la capacité de la ministre ou du gouvernement à mener la tâche à bien. Madame la présidente, les membres du personnel enseignant sont contrariés. Ils doivent refaire le travail qu'ils ont déjà dû faire en fonction de l'information que la ministre et le gouvernement leur ont donnée, un point c'est tout. Maintenant que les parlementaires du côté du gouvernement se trouvent dans la situation actuelle, ils disent : Ah, nous négocierons une solution.

J'ai posé la question la semaine dernière et, maintenant que la ministre a peut-être eu la chance d'y penser un peu, je vais la poser de nouveau. Étant donné les compressions liées à la PSI, les accompagnateurs et les enseignants principaux des services de soutien en éducation — les personnes-ressources et les conseillers en orientation — seront-ils dans les salles de classe, ou continueront-ils à faire le même travail qu'ils ont toujours fait, mais au niveau de l'école? Combien d'enfants seront-ils en mesure d'aider? Merci, Madame la présidente.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Merci, Madame la présidente. Dans le cas de la PSI, nous voulons faire en sorte que les ressources soient à la portée des élèves. On nous a parlé de la question à de nombreuses reprises. Lorsque les temps sont durs et que les élèves ont besoin d'un soutien additionnel pour leur bien-être et leur santé mentale, ils se tournent vers les gens qui les entourent. Il est très important que les ressources soient disponibles dans les écoles ; nous tenons donc à faire en sorte que les équipes se trouvent exactement là, dans les écoles. Les membres des équipes ont fourni de bons services à nos élèves et continueront à fournir ces services, notamment le soutien en santé mentale dont nous reconnaissons la grande importance. Les ressources sont toujours là. Nous nous assurons simplement qu'elles se trouvent exactement à l'endroit où elles doivent être pour soutenir au mieux les élèves.

M. Lee (Fundy-The Isles-Saint John Lorneville, PC) : Merci, Madame la présidente. Hier, un article de la CBC rapportait que le district Anglophone South éliminait des postes de personnel de bibliothèque. En vue de maximiser son budget, comme le lui a enjoint le ministère de le faire, ASD-S a éliminé 13 postes à temps plein et 5 postes à temps partiel de personnel de bibliothèque. Cela s'est produit quelques jours seulement après que le gouvernement a promis une plus grande collaboration pour atténuer les effets des compressions budgétaires. En fait, on a informé les districts que le ministère voulait collaborer et envisagerait de rajuster leur financement en fonction des propositions qu'ils présenteraient, ce qui, en passant, devait être fait vendredi dernier. Le gouvernement a imposé le tout. Négocier signifie être d'accord ou avoir des discussions en vue de compromis.

Ma question est la suivante : Étant donné que la date limite pour la présentation des propositions budgétaires des districts est dépassée, la ministre nous dirait-elle le montant des nouvelles compressions budgétaires avec lesquelles les districts devront maintenant composer? Qu'en est-il donc pour six des sept districts? Au lieu de 43 millions de dollars, quels sont les nouveaux chiffres?

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Madame la présidente, comme je l'ai déjà mentionné, les plans devaient être présentés vendredi au plus tard. Nous les examinons en ce moment. Puisque nous en avons six sur sept, notre travail peut donc reposer en ce moment sur beaucoup de bons renseignements et de données fiables. Nous examinons vers quels chiffres nous nous dirigeons.

Toutefois, je suis vraiment contente que le député d'en face mentionne les médias et des articles. De notre côté de la Chambre, nous lisons également les articles dans les médias. J'aimerais vraiment attirer l'attention de tout un chacun sur un article publié le 1^{er} juin et dont le titre soulignait les difficultés qu'éprouvent les Progressistes-Conservateurs à

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

présenter les faits de manière exacte. Nous lisons nous aussi ce que publient les médias. Merci.

M. Lee (Fundy-The Isles-Saint John Lorneville, PC) : Merci, Madame la présidente. Ah, voici un autre article. Il est daté du 20 mai. Publié dans le *Telegraph-Journal*, il porte sur l'édification d'un N.-B. plus fort au moyen de l'éducation, de la communication et de la planification. Il indique :

La Fredericton Chamber of Commerce considère que l'éducation est la pierre d'assise de l'industrie du savoir. En tant qu'investissement social et commercial essentiel, l'éducation peut favoriser la croissance économique, le perfectionnement de la main-d'oeuvre et le bien-être de la société.

Il poursuit sur la question :

Comme l'attestent des rapports nationaux et internationaux, investir dans l'éducation est l'une des mesures les plus efficaces que peuvent prendre les gouvernements. De tels investissements favorisent l'innovation, la compétitivité et la résilience sociale, plus particulièrement dans des secteurs vulnérables comme les soins de santé et le logement.

La question que je veux poser à la ministre est la suivante : Les compressions faites constituent-elles vraiment le genre de mesure efficace qui favorise l'innovation, la compétitivité et la résilience sociale?

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Madame la présidente, merci encore une fois de me donner l'occasion de souligner que, comparativement à l'an dernier, notre gouvernement investit 200 millions de dollars de plus dans le secteur de l'éducation. Nous sommes tout à fait d'accord avec le député d'en face. Investir dans l'éducation est essentiel à notre société et à l'édification du Nouveau-Brunswick épanoui et prospère que nous voulons voir. Nous en convenons tout à fait. C'est pourquoi nous réalisons des investissements.

M. Lee (Fundy-The Isles-Saint John Lorneville, PC) : Merci, Madame la présidente. La semaine dernière, la première ministre a affirmé : L'éducation est l'aspect le plus important dont nous nous occupons dans la province. Je me souviens qu'elle a affirmé la même chose au déjeuner organisé par la NBTA pour le personnel enseignant qui prenait sa retraite. L'éducation peut être formelle et informelle, et élever nos enfants, leur enseigner, leur donner la capacité d'agir et de favoriser leur épanouissement sont tous des aspects essentiels.

Mes filles ont participé aux conférences We Believe, qui ont habituellement lieu à Harbour Station à Saint John. Plus de 7 500 élèves de nombreuses circonscriptions ont assisté en personne à la plus récente conférence, qui a eu lieu le 15 mai. Les conférences visent à inspirer les jeunes gens à réaliser des changements positifs, et leur mission est d'inspirer les jeunes et de leur donner les moyens de réaliser leur plein potentiel à titre d'acteurs de

Questions orales

changement positif. La question que je veux poser à la ministre est la suivante : Si l'éducation est bel et bien l'aspect le plus important dont nous nous occupons dans la province, et si le bien-être de nos jeunes est une telle priorité, alors pourquoi les organisateurs ont-ils appris, une journée après la tenue d'un événement couronné de succès, que leur financement faisait l'objet de compressions et qu'ils devaient maintenant payer la facture?

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Madame la présidente, l'investissement de 200 millions de dollars que nous consacrons au système d'éducation vise d'abord et avant tout à ramener la stabilité dans les salles de classe. Voilà où nous redirigeons les ressources. Nous redirigeons les ressources vers les salles de classe, dans les écoles. C'est là que se trouvent les élèves. D'autres types d'activités sont très utiles, et nous y accordons aussi de la valeur. Toutefois, à l'heure actuelle, nous devons d'abord ramener la stabilité dans les salles de classe. Voilà comment nous augmenterons les taux de numératie et de littératie. Ils ont chuté au cours des dernières années. Voilà comment nous réduirons l'absentéisme chronique. Il est monté en flèche au fil des ans. Nous devons ramener la stabilité dans les salles de classe. Voilà exactement ce que nous faisons grâce aux investissements ciblés.

SOINS DE SANTÉ

M^{me} Scott-Wallace (Sussex-Three Rivers, PC) : Madame la présidente, j'éprouve depuis un certain temps de fortes préoccupations au sujet de ma circonscription. C'est malheureusement sous forme de rumeurs que de nombreux renseignements me parviennent. C'est décourageant, car la question est d'une si grande importance. Je vais tenter d'obtenir des renseignements ici pour les gens de Sussex.

Il y a deux ou trois mois, des maires, des députés et le ministre de la Santé ont visité le Centre de santé de Sussex, où le programme virtuel Teladoc faisait l'objet d'éloges enthousiastes de la part du personnel et des patients. Maintenant, j'apprends non seulement que la technologie, employée dans plusieurs provinces, n'ajoutera pas plus d'heures à l'urgence de Sussex, ce qui aurait contribué à son ouverture 24 heures sur 24 ce printemps ou cet été, comme l'avait planifié Horizon, mais aussi que Teladoc est éliminé. Le ministre de la Santé me dirait-il si Sussex perd sa technologie Teladoc, qui a été en place pendant peu de temps? Si oui, pourquoi?

L'hon. M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, je pense que la députée d'en face a répondu à sa propre question. Nous espérons que Teladoc augmenterait le nombre d'heures à l'urgence. Comme vous le savez, nous sommes résolus à augmenter le nombre d'heures à l'urgence de Sussex, ce que Teladoc n'a pas fait, pas même d'une heure. Nous réévaluons donc nos relations et nos communications avec Teladoc. Il est peut-être possible, ailleurs dans la province,

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

d'augmenter réellement le nombre d'heures à l'urgence au moyen de Teladoc. À l'heure actuelle, le projet pilote n'est pas terminé. Nous réévaluons nos relations. Je pense qu'il s'agissait d'un essai. Nous avons beaucoup appris du projet en ce qui a trait à la valeur des communications virtuelles. Les gens ont aimé le projet, mais la plupart des patients traités auraient pu être vus dans un cabinet de médecine familiale. C'est ce que nous allons accroître à Sussex. Bien que le projet n'ait pas donné les résultats que nous escomptions, puisqu'il s'agissait d'un projet pilote, d'un essai, nous en avons tiré de nombreuses leçons. Merci beaucoup.

M^{me} Scott-Wallace (Sussex-Three Rivers, PC) : Madame la présidente, d'après ce que je comprends, le projet pilote prendra fin en octobre, et nous sommes encore loin du mois d'octobre. Ai-je bien entendu que Teladoc, qui a été si utile pour poser des diagnostics en vue d'éliminer de longues attentes dans nos urgences, sera déplacé de Sussex vers un autre endroit, où le service sera offert pendant quelques mois avant d'être éliminé pour de bon à l'automne? Le cas échéant, cela se produira-t-il également au Charlotte County Hospital?

L'hon. M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, je rappelle à la députée d'en face que Teladoc n'a pas augmenté le nombre d'heures à l'urgence de Sussex, pas même d'une minute. Le projet n'a pas accompli ce qu'il devait accomplir. A-t-il eu d'autres aspects positifs? Oui, il a permis à des gens qui avaient besoin de soins habituellement fournis dans un cabinet de médecine de familiale de les obtenir à l'urgence, mais ce n'est pas à l'urgence que les gens doivent obtenir ces soins. Nous devons soutenir dans la région de Sussex les cliniques où la prestation de soins se fait en collaboration et nous déployons beaucoup d'efforts en ce sens. Le projet pilote n'a pas pris fin. Nous avons encore des occasions d'en tirer des leçons. Sa mise en oeuvre ailleurs dans la province fait l'objet de négociations entre Horizon, Teladoc et d'autres collectivités. Le tout est loin d'être terminé pour de bon. À l'heure actuelle, nous travaillons encore avec Teladoc à déterminer où il pourrait avoir le plus de valeur. Merci.

M^{me} Scott-Wallace (Sussex-Three Rivers, PC) : Merci, et merci au ministre de sa réponse à la question. Je dois toutefois dire que ses propos ne me réconfortent pas beaucoup. Je ne pense pas qu'ils réconforteront les gens de la circonscription non plus, car il y avait au moins dans le passé un peu d'espoir ou un plan. Nous n'entendons maintenant parler d'aucun plan. Je pense qu'il est tout simplement juste que les gens de ma circonscription connaissent le plan du gouvernement pour la réouverture de l'urgence de Sussex la nuit, car les soins virtuels prodigués par une équipe de professionnels médicaux, notamment du personnel infirmier praticien, des travailleurs paramédicaux en soins avancés et des thérapeutes respiratoires, devaient depuis le début former un élément de la réponse. Avant Noël, la première ministre m'a dit ceci :

Grâce à la collaboration d'un gouvernement à l'écoute et prêt à faire preuve de souplesse, nous assurerons dans les plus brefs délais de meilleures heures d'ouverture dans le service des



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

urgences [...] Selon un vieux modèle, l'engagement visait le printemps. Nous améliorerons la situation.

La première ministre a tenu de tels propos avant Noël. Eh bien, le printemps est arrivé et est bien avancé, Madame la présidente. Quel est le plan avant la fin de la session? Quelles nouvelles le ministre a-t-il pour les gens de Sussex? Qu'entend-il...

L'hon. M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, je dirais à la députée d'en face que je suis heureux d'avoir l'occasion de prendre la parole sur la question. Nous sommes résolu à mettre sur pied des cliniques où la prestation de soins se fait en collaboration. La clinique de Sussex a été l'une des 10 premières cliniques. Nous y consacrons des ressources, notamment pour couvrir les frais généraux.

J'aimerais rappeler à la Chambre que Sussex est l'une des collectivités où a été lancé un programme de résidence pour les urgentologues qui ont également de l'expérience en médecine familiale. Le programme se déroule à Sussex et témoigne du calibre de la formation donnée dans cette collectivité. Les diplômés du programme serviront des collectivités comme Sussex. Nous avons pris bon nombre de mesures afin d'accroître les soins prodigués aux gens dans les cabinets de médecine familiale et nous poursuivons nos efforts visant à ce que des soins puissent être fournis 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 dans la région de Sussex. Nous ne le faisons simplement pas au moyen de Teladoc à l'heure actuelle. Merci.

PREMIÈRES NATIONS

M. Coon (Fredericton-Lincoln, chef, V) : *Woliwon*, Madame la présidente. Le gouvernement actuel s'est engagé à traiter de nation à nation avec les Premières Nations, une relation qui sera fondée sur nos traités de paix et d'amitié. En fait, le Jour anniversaire du traité wolastoqey est officiellement demain, bien que des célébrations aient eu lieu samedi dernier à Neqotkuk, la Première Nation de Tobique. Le traité original de 1726 a été signé avec les nations peskotomuhkati, wolastoqey et mi'gmaw pour mettre fin à trois années de guerre et établir un lien juridique entre ces nations et les Britanniques. Il était notamment convenu que les Britanniques ne pouvaient établir de nouvelles colonies sur les terres de ces nations que de façon légitime, sous réserve de négociations futures. Eh bien, les choses ne se sont pas déroulées ainsi, Madame la présidente ; les trois nations se sont donc tournées vers les tribunaux pour faire valoir leur titre ancestral.

La première ministre a dit vouloir que la question des titres ancestraux soit réglée par la négociation plutôt que devant les tribunaux. Le ministre des Affaires autochtones nous dirait-il quand doivent commencer les négociations?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. K. Chiasson (Tracadie, ministre des Affaires autochtones, L) : Merci beaucoup de la question détaillée. Nous avons clairement indiqué que nous sommes du même avis que les tribunaux. Il est préférable de mener les discussions sur des revendications juridiques ou des revendications portant sur les titres ancestraux à la table des négociations plutôt que de les tenir devant les tribunaux. C'est pour cette raison que nous avons demandé aux avocats du Cabinet du procureur général de passer d'une approche fondée sur les litiges à une autre fondée sur la négociation.

Il est bien entendu un peu difficile pour moi d'entrer dans les détails quant à l'état des négociations. La question est bien sûr toujours devant les tribunaux. Je peux rassurer le député d'en face sur le fait qu'une approche fondée sur un rapport de nation à nation nous tient beaucoup à cœur, et c'est l'approche que nous adopterons. Je suis convaincu que, au moyen de la collaboration et de bonnes discussions, nous pourrions réaliser des progrès sur la question. Merci.

M. Coon (Fredericton-Lincoln, chef, V) : *Woliwon*, Madame la présidente. Les *sakomak* des Premières Nations au Nouveau-Brunswick ont demandé à maintes reprises au gouvernement de lancer, avec leur participation, une enquête pour traiter du racisme systémique envers les Autochtones au sein des forces de l'ordre et du système judiciaire. L'ancien gouvernement a plutôt décidé de charger Manju Varma de mener une enquête générale sur le racisme systémique et de faire des recommandations au gouvernement. Elle a formulé 29 recommandations visant à lutter contre le racisme envers les Autochtones — 29. Il s'agit du tiers de toutes ses recommandations. Celles-ci traitent du racisme systémique dans les secteurs de la justice, de la santé et de l'éducation ainsi que dans les services publics, et d'importantes recommandations visent en outre le déploiement d'efforts sans précédent pour revitaliser et protéger les langues autochtones.

Le ministre des Affaires autochtones expliquerait-il comment il donne suite aux 29 recommandations touchant les peuples autochtones au Nouveau-Brunswick?

[Original]

L'hon. M. D'Amours (Edmundston—Vallée-des-Rivières, ministre des Affaires intergouvernementales ; ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail par intérim ; ministre responsable de l'Immigration ; ministre responsable des Affaires militaires, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Comme mon collègue d'en face l'a mentionné, toute la question du racisme systémique est un enjeu très important pour l'ensemble du Nouveau-Brunswick.

Il est certain que, au cours des prochains mois, comme je l'ai déjà mentionné à la Chambre, nous travaillerons très fort à mettre en oeuvre les recommandations que contient le rapport. Nous continuerons certainement à travailler au dossier.

Questions orales

Je pense que tout un chacun, dans la province et à la Chambre, doit travailler à l'élimination de toute forme de racisme systémique ou autre dans la communauté et partout au Nouveau-Brunswick. Voilà ce qui nous permettra d'avoir des communautés grandissantes et capables d'avancer vers l'avenir.

Soyez assurée, Madame la présidente, que nous continuerons sans arrêt à travailler avec ardeur à faire en sorte que l'élimination du racisme puisse se concrétiser au Nouveau-Brunswick. Merci, Madame la présidente.

[Traduction]

ÉCOLES

M. Oliver (Kings-Centre, PC) : Madame la présidente, les parents et les élèves de Grand Bay-Westfield ont fait preuve d'une grande patience depuis de nombreuses années. Les deux vieilles écoles dont ils disposent n'offrent pas les atouts nécessaires pour répondre aux besoins actuels en matière d'éducation. Il y a quelques mois, la ministre a dit que le centre de rééducation des travailleurs, non loin de Grand Bay-Westfield, ferait l'objet d'une étude pour déterminer si les plans d'ingénierie étaient en règle et si le projet pouvait aller de l'avant. Elle a dit que nous aurions une mise à jour avant la fin de la session. Je me demande simplement où nous en sommes à cet égard.

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Merci, Madame la présidente, de me donner l'occasion de faire le point à la Chambre sur la demande très précise. Je vais devoir recueillir des renseignements à ce sujet, mais je serai contente de faire le point sur la question d'ici la fin de la semaine. Merci.

[Original]

SOINS DE SANTÉ

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente.

[Traduction]

Je veux simplement revenir sur certains propos du ministre de la Santé, car je les ai trouvés plutôt intéressants. Il a dit que le projet pilote Teladoc ne produisait pas les résultats escomptés, et c'est pourquoi le gouvernement y a mis fin prématurément. Le projet pilote de cliniques de soins pharmaceutiques a toutefois connu beaucoup de succès et produit les résultats escomptés ; pourtant, le gouvernement ne le reconduit pas.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Nous entendons deux messages différents. Le gouvernement parle de preuves, de données, et ainsi de suite. Nous savons qu'il existe un écart. Il y aura maintenant un écart sans le service Teladoc, dont la députée de Sussex-Three Rivers a dit qu'il aidait nettement les gens.

J'aimerais maintenant poser la question suivante au ministre de la Santé. Le projet pilote de cliniques de soins pharmaceutiques venait en aide aux gens, mais le gouvernement y a mis fin. Il dit que puisque Teladoc n'était pas utile, il y a mis fin prématurément. Quelles preuves ou données le ministre peut-il nous fournir pour prouver qu'il ne servait à rien de mener le projet pilote à terme? Merci, Madame la présidente.

L'hon. M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, pour répondre au député d'en face, un projet pilote est un projet pilote. Nous en apprenons davantage grâce à de tels projets. Nous avons beaucoup appris des deux projets pilotes. Nous avons appris que les gens de Sussex ont besoin de soins primaires. Voilà ce qu'ils recevaient au moyen de Teladoc. Nous augmenterons notre offre de services de soins primaires.

Nous avons également appris de bonnes choses du projet pilote de cliniques de soins pharmaceutiques. Les gens sentaient que l'on prenait soin d'eux quand ils ne pouvaient obtenir des soins autrement. Ils ont reçu de bons services de la part des pharmaciens. Toutefois, nous avons également besoin d'une meilleure collaboration entre les pharmaciens communautaires et les autres fournisseurs de soins de santé — nous avons besoin de soins offerts en collaboration. Nous négocions activement avec l'Association des pharmaciens afin de mettre sur pied une initiative qui permettra de fournir aux gens du Nouveau-Brunswick et de Sussex de meilleurs soins que ceux fournis dans le cadre du projet pilote.

Nous avons beaucoup appris des deux projets pilotes, lesquels avaient un début et une fin. Si nous n'apprenons pas quelque chose et n'allons pas de l'avant, à quoi sert donc un projet pilote? Je suis content que vous ayez mentionné les deux projets pilotes. Nous avons beaucoup appris. Nous fournirons de meilleurs soins aux gens du Nouveau-Brunswick grâce aux leçons tirées de ces projets pilotes. Merci beaucoup.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci, Madame la présidente. Le ministre n'a pas donné de réponse quant aux preuves et aux données et n'a pas donné de preuve de ce qu'accomplissent les décisions des parlementaires du côté du gouvernement pour réellement venir en aide aux gens du Nouveau-Brunswick. Un écart est manifeste. Les gens recevaient des soins, et les parlementaires du côté du gouvernement n'ont pas reconduit le projet pilote. Les gens recevaient des soins grâce à Teladoc, et les parlementaires du côté du gouvernement vont maintenant annuler le projet pilote. Ils ne laisseront pas le projet être mené complètement à terme, et ainsi nous permettre de comprendre la portée véritable des données. Je ne pense pas qu'il serait judicieux, pour un



Questions orales

praticien de la santé, de ne pas mener à terme un essai clinique ; c'est pourtant ce que fait le gouvernement. Il existe un écart.

En ce qui concerne la clinique que les parlementaires du côté du gouvernement veulent mettre sur pied, ces derniers ont déjà dit qu'ils ne feront rien de bien. Maintenant, en plus de constater un manque de services pour la population en raison de Teladoc, nous ne savons même pas quand ouvrira la clinique de soins offerts en collaboration. Que feront les parlementaires du côté du gouvernement pour aider à pallier les délais de service? Maintenant que le projet pilote a été annulé, que feront-ils pour veiller à ce que les gens reçoivent des services d'ici à l'ouverture de la clinique? Merci, Madame la présidente.

L'hon. M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Madame la présidente, pour répondre au député d'en face, oui, je suis médecin. Je lis les études. Lorsque de bonnes études sont menées et que les résultats ne sont pas vraiment favorables, les essais sont annulés. C'est aussi simple que cela.

Dans le cas qui nous occupe, nous avons appris de bonnes choses. Nous avons appris que les gens ont besoin des soins offerts par les pharmaciens dans nos collectivités. Nous poursuivrons dans cette voie d'une façon différente. Nous mettrons fin aux éléments qui se sont révélés inefficaces pour apporter des changements dans la vie des gens. L'espérance de vie n'a pas changé dans le cadre du projet pilote. Les gens développaient une dépendance aux seuls soins des pharmaciens.

Le constat était le même pour ce qui est de Teladoc. Des éléments positifs nous ont montré que plus de soins étaient nécessaires dans la collectivité. C'est ce que nous ferons. Le projet nous a montré que nous ne donnions pas une minute de plus de soins la nuit à Sussex ; nous ne poursuivrons donc pas dans cette voie. Nous tirerons des leçons des deux projets pilotes pour obtenir, au bout du compte, de meilleurs résultats. Merci beaucoup.

La présidente (L'hon. M^{me} Landry) : Le temps consacré à la période des questions est écoulé.